

ALCADE

Autorisation de Conduite Chariot élévateur – R489

Pré-Requis : Aptitude médicale validée par le médecin du travail

OBJECTIFS :

- Permettre au personnel utilisant les chariots élévateurs à conducteur porté de maîtriser les aspects sécurité de l'activité.
- Délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur.

Méthodes pédagogiques : Alternance de théorie et de pratique, mise en situation.

Evaluation continue selon référentiel de connaissances et les fiches d'évaluations de la R489

PUBLIC : Toutes personnes ayant à conduire des chariots automoteurs de manutentions.

PROGRAMME :

- Etre capable d'identifier le cadre réglementaire de son activité.
- Etre capable de comprendre le fonctionnement des principaux organes et équipements du chariot pour l'utiliser en sécurité.
- Etre capable d'assurer les opérations de maintenance adaptée.
- Etre capable de décrire les mesures de sécurité associée à chacune des activités et actions.
- Etre capable de réaliser en sécurité les opérations de manutention prescrites.
- **DUREE** : 2 jours.

TARIF : Nous consulter

Votre contact :

Conseiller pédagogique - Tél : 06.81.45.88.19